



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET :

**PAPI COMPLET DE
TROYES ET DU BASSIN
DE LA SEINE
SUPERIEURE –
APPROBATION DU
DOSSIER DE
CANDIDATURE A LA
LABELLISATION ET
SIGNATURE DE LA
CONVENTION-CADRE**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLIARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUJEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART
M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Document de réception - Ministère de l'Intérieur

75-200075224-20190702-2019-06-21-DE

Document certifié exécutoire

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019

Document certifié exécutoire par le préfet : 02/07/2019



Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion
Caroline CARLIER

2019-06/21

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

**OBJET : PAPI COMPLET DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE
SUPÉRIEURE - APPROBATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE À
LA LABELLISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE**

Le Comité syndical,

VU la Directive n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU la délibération n°2016-82 en date du 8 décembre 2016 du Conseil d'Administration de l'Institution interdépartementale proposant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en syndicat mixte ouvert composé de ses quatre membres actuels, et d'adopter les statuts correspondants ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-SRRC-S-2016344-001 approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de Troyes en date du 9 décembre 2016 ;

VU l'avis favorable du Préfet coordonnateur de Bassin Seine-Normandie en date du 9 octobre 2017 sur la déclaration d'intention de proposer à la labellisation un projet de Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) sur l'unité hydrographique de la Seine supérieure ;

VU la délibération n°2017-12/07 en date du 21 décembre 2017 relative à la révision statutaire du syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, visant à permettre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Troyes Champagne Métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise d'adhérer ;

VU la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Sequana N°45/2018 en date du 30 novembre 2018 relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine troyenne et supérieure ;

VU la délibération du Conseil Syndical du Syndicat DEPART N°2018-12-02 en date du 3 décembre 2018 relative à l'engagement du syndicat dans le PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure ;

VU la décision du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques à intervenir en date du 6 juin 2019 ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication à intervenir en date du 27 juin 2019 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole à intervenir en date du 12 juillet 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques en date du 20 juillet 2018 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure du Syndicat Mixte Sequana en date du 16 août 2018 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure de la Région Grand Est en date du 11 octobre 2018 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure du Syndicat DEPART en date du 6 novembre 2018 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure de la Direction départementale des Territoires de l'Aube en date du 18 décembre 2018 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole en date du 19 avril 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions du Programme d'Actions de Prévention des inondations (PAPI) de Troyes et du bassin de la Seine supérieure du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication en date du 13 mai 2019 ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/36 de M. le Président en date du 7 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du dossier de candidature à la labellisation du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure et de formaliser le partenariat engagé par cette démarche au travers d'une convention-cadre de financement à intervenir ;

CONSIDÉRANT que l'avis de labellisation sera rendu en novembre 2019 par le Comité Technique du Plan Seine puis en décembre 2019 par la Commission Mixte Inondation ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les enjeux pour les différents maîtres d'ouvrage réunis dans le dossier de labellisation du PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

CONSIDÉRANT le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

VU la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, portant sur la période 2020-2025, qui sera soumis à la labellisation du Comité Technique du Plan Seine et de la Commission Mixte Inondation.

Article 2 : AUTORISE M. le Président à transmettre le dossier, ci-annexé, au Préfet de l'Aube et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, en vue de le soumettre à la validation du Comité Technique du Plan Seine de novembre 2019 et de la Commission Mixte Inondation de décembre 2019.

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ladite convention cadre de financement, ci-annexée, réunissant plusieurs partenaires : l'État, la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, le Syndicat d'Étude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (syndicat DEPART), de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, du Syndicat Mixte Sequana, du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ainsi que la Région Grand Est.

Article 4 : AUTORISE M. le Président à solliciter toutes les aides financières maximales sur ce projet auprès de l'État, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, des fonds européens FEDER de Champagne-Ardenne ainsi que la Région Grand Est et à signer les documents associés.

Article 5 : AUTORISE M. le Président à apporter toutes modifications permettant de répondre à d'éventuelles remarques du Comité Technique du Plan Seine et de la Commission Mixte Inondation, sous réserve que ces modifications n'engagent pas de dépenses supplémentaires de nature à remettre en cause l'engagement financier global du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président



Frédéric MCLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis